

FICHE D'INFORMATION SUR LA CREATION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

La création d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République de Guinée est soumise à l'accomplissement d'une formalité d'enregistrement effectuée au niveau du Guichet Unique de la création d'entreprise de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée).

A l'issue du processus, les documents suivants seront délivrés :

- L'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- L'acquisition du Numéro d'identification Fiscale et du numéro Etax ;
- La publication en ligne sur le site internet l'APIP-Guinée (SyNERGUI).

PIECES A FOURNIR :

- Les statuts et procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de la société ;
- (1) copie de la carte d'identité nationale biométrique ou passeport biométrique du/des dirigeant(s) associé(s) ;
- (1) certificat de résidence du/des dirigeant(s) et associé(s) ;
- (1) copie du bordereau de versement du capital social ou attestation de dépôt du capital ;
- (2) photos d'identité récentes du/des dirigeant(s) et associé(s).

COUT DES FORMALITES

FORMALITES SOUS SEING PRIVE	COUT
Immatriculation au RCCM	100 000 GNF
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	100 000 GNF
Publication sur le site internet d'APIP Guinée (SyNERGUI)	95 000 GNF
Frais administratifs	235 000 GNF
Montant à payer au Guichet Unique de l'APIP	530 000 GNF

AUTRES INFORMATIONS

FORMALITES	COUT
Frais de timbre fiscal pour une modification (Tribunal du Commerce de Conakry)	2 000 GNF/page
Inscriptions modificatives (Tribunal du Commerce de Conakry)	400 000 GNF
Radiation (Tribunal du Commerce de Conakry)	400 000 GNF